



Batterie d'ordinateur non-assurée

Par **ceandros**, le **20/06/2011** à **18:12**

Bonjour, mon père a récemment rencontré des problèmes de batterie dans son ordinateur portable.

Après avoir appelé le SAV, on lui a déclaré purement et simplement que sa batterie n'était pas assurée, contrairement au reste de l'ordinateur.

Connaissant l'illégalité des achats groupés obligatoires (OS+PC), je me demande si ce refus est légal, sachant que la non-assurance n'est signalée nul part ! (ou très discrètement)

Mon père a donc dû racheter une batterie, si l'offre était illégale, alors est-il trop tard ?

Merci de votre attention.

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **18:50**

La garantie commerciale n'est pas une obligation légale, mais uniquement contractuelle, relisez le contrat de garantie.

[citation]Connaissant l'illégalité des achats groupés obligatoires (OS+PC),[/citation] ce n'est pas aussi simple que ça

Par **ceandros**, le **20/06/2011** à **19:29**

Je précise aussi qu'il a pris une garantie supplémentaire, dois-j vérifier les deux contrats, ou le premier annule l'autre ?

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **22:56**

les deux